



Renvoyer le plus rapidement possible ces 2 pages à

SNALC ORLEANS-TOURS
M. Laurent CHERON
28, rue Saint Marc, 45000 ORLEANS
☎ 02.38.54.91.26

Mouvement 2020

1^{er} degré

Phase interdépartementale

NOM D'USAGE **Corps**

Nom de naissance **Grade**

Prénom **Date de naissance** |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Adresse personnelle ☎ |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

..... 📠 |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

|_|_|_|_| @

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Union Libre avec enfant(s) reconnu(s) Pacs depuis le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Veuf(ve) Divorcé(e) Garde Conjointe/partagée Nombre d'enfant(s) Age(s) des enfants

Conjoint : profession département d'exercice |_|_|_|_| depuis |_|_|_|_|

Situation administrative : Titulaire depuis |_|_|_|_|

Disponibilité Détachement Poste adapté Congé parental Autre

Établissement d'affectation 2019-2020 :

|_|_|_|_|

Dossier handicap médical Carte Scolaire en |_|_|_|_|

Vous demandez, sur tous ou certains vœux, les bonifications de :

<input type="checkbox"/> Natif ou CIMM DOM	<input type="checkbox"/> Vœu Préférentiel
<input type="checkbox"/> Parent Isolé	<input type="checkbox"/> Priorité Médicale
<input type="checkbox"/> Autorité Parentale Conjointe (garde conjointe ou partagée ou droits de visite)	<input type="checkbox"/> Priorité Handicapé(e)
<input type="checkbox"/> Rapprochement de Conjoint	<input type="checkbox"/> Séparation
<input type="checkbox"/> Mut ^e en vœux Liés avec M	

Merci d'envoyer à M. Laurent CHERON, 28, rue Saint Marc, 45000 ORLEANS cette **fiche de suivi** ainsi que la photocopie de la **confirmation** de votre demande accompagnées d'une photocopie des pièces justificatives très rapidement et **avant** le 20 janvier.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez, en remplissant la fiche ci-contre, de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part.

NOM Prénom

■ **PARTIE À COMPTER SUR TOUS VOS VŒUX**

■ Ancienneté de service (échelon au 31/08/19 pour une promotion ou au 01/09/19 pour un classement ou un reclassement)

Points	18	18	22	22	26	29	31	33	33	36	39	39	39	42	45	48	53
Échelon Instituteur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11						
Échelon PE CN			2	3	4	5		6		7	8	9	10	11			
Échelon PE HC											1	2	3	4	5	6	
Échelon PE CE													1	2	3	4	spé

■ Ancienneté de fonction

Date de nomination dans le département actuel : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|

Après un décompte de 3 années d'exercice en tant que titulaire du 1^{er} degré dans le dép't actuel, l'ancienneté est appréciée au 31/08/2020

Total : mois × 2/12 pts

plus une majoration de 10 pts par tranche de 5 ans

■ Bonifications

Affectation en établissement REP+, ou « Politique de la ville » : après 5 ans ou plus 90 pts

Affectation en établissement REP : après 5 ans ou plus 45 pts

■ **POINTS À NE COMPTER QUE SUR CERTAINS VŒUX**

■ Bonifications

Vœu préférentiel : département demandé depuis |_|_|_|_|_| (nombre d'années - 1) × 5 pts

■ Priorités

Cas médical / handicap : après avis DASEN 800 pts sur 1^{er} vœu et éventuellement autres vœux ou (non cumulables) 100 pts sur tous les vœux si bénéficiaire de l'obligation d'emploi.....

DOM (y compris Mayotte) en vœu 1 (natif, ou justifiant d'un CIMM): 600 pts

■ **BONIFICATIONS FAMILIALES** (mariage/PACS au plus tard le 31/08/2019 ou enfant reconnu par les deux parents)

Rapprochement de Conjoint ou **Autorité Parentale Conjointe** sur le département de résidence professionnelle (ou privée, si compatible) du conjoint ou de l'ex-conjoint et les départements limitrophes : 150 pts

plus années de séparation effective (sauf entre dép^s 75, 92, 93 et 94) :

Agent en activité : 1 an 50 pts, 2 ans 200 pts, 3 ans 350 pts, 4 ans et plus 450 pts

Agent en congé parental ou en disponibilité pour suivre son conjoint : 1 an 25 pts, 2 ans 50 pts, 3 ans 75 pts, 4 ans et plus 200 pts

Les bonifications pour année(s) de séparation sont majorées de 80 pts si la demande porte sur un département d'une académie non limitrophe.....

Enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 01/09/2020 seulement sur département du conjoint ou ex-conjoint et départements limitrophes, en **Rapprochement de Conjoint** ou **Autorité Parentale Conjointe** : 50 pts par enfant

Parent Isolé sur le 1^{er} vœu (enfant(s) de moins de 18 ans au 01/09/2020) : 50 pts forfaitaires.....

Total, hors bonification éventuelle handicapé(e)/cas médical

VOS VŒUX (respectez le libellé de votre demande officielle)

Si vous modifiez vos vœux après l'envoi de cette fiche, ou si vous annulez votre demande, prévenez le SNALC

Vœu		Barème par vœu		
n°	Département	Votre calcul	Calcul Snalc	Calcul administration
1				
2				
3				
4				
5				
6				